

Accusé de réception en préfecture
054-245400601-20211118-06-DE
Date de télétransmission : 02/12/2021
Date de réception préfecture : 02/12/2021

République Française

Meurthe-et-Moselle

DELIBERATION
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN DE POMPEY

SEANCE DU 18 novembre 2021

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
45	34	34 + 7 pouvoirs

Date de convocation 10 novembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le dix-huit novembre à vingt heures trente, le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil communautaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Laurent TROGRIC, Président.

Présents : Thierry BECKER, Odile BEGORRE-MAIRE, David BLASIU, Béatrice BOCHNAK, Valentin DETHOU, Sébastien DOSE, Sylvie GAMEL, Denise GERARDIN, Denis GODEFROY, Dominique GRANDIEU, Catherine GUENSER, Michel JACQUES, Pierre JULIEN, Chantal KIPPER, Antony KUHN, Patrice LEBOEUF, Ludovic LEGGERI, Yves LEICKNER, Martine LEPIANKO, Catherine LEPRUN, Catherine LESAINE, Denis MACHADO, Francis MAUGRAS, Patrick MEDART, Gilles MULLET, Chantal PELLEZ, Jeanne PHILIPPOT, Sébastien POINT, Philippe POTDEVIN, Carole SALEUR, Laurent TROGRIC, Bernard VERGANCE, Dominique VOINSON, Rémi WAGNER.

Absents : Pascal BECK, Magali CLEMENT-DILLMANN, François ROUGIEUX, Alain SOLDNER.

Représentés : Laetitia ASCHBACHER par Ludovic LEGGERI, Pascal BARTOSIK par Thierry BECKER, Céline GEOFFROY par Francis MAUGRAS, William GRAFF par Sylvie GAMEL, Jean-Jacques MAXANT par Catherine LESAINE, Jocelyne PANO par Pierre JULIEN, Odile SCHMITT par Dominique VOINSON.

Monsieur Denis MACHADO a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Assujettissement à TVA des opérations d'aménagement « Ilot centre bourg Limon » à Pompey, « Les Hussards » à Frouard et du site CFC à Champigneulle

N° de délibération : 6

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
34	41	41	0	0	0

Rapporteur : Monsieur le Président

Suite à la dissolution de la société publique locale d'aménagement et d'équipement du Bassin de Pompey (SPL), votée dans la délibération n°3 du conseil de 10 septembre 2020, la Communauté de Communes a repris les opérations de la SPL en cours, transférées. Elle a de plus redéfini l'intérêt communautaire sur certaines opérations d'aménagement lors de la délibération n°1 du 18 février 2020.

L'opération « Ilot centre bourg Limon », à Pompey, fera l'objet d'une acquisition de terrains, d'aménagement et de reventes. Ces reventes étant sources de revenus fiscalisés il convient d'assujettir à la taxe sur la valeur ajoutée cette opération. Les crédits afférents à cette opération seront affectés sur le budget principal et identifiés analytiquement sur une antenne LIMON.

L'opération « Les Hussards », à Frouard, fera l'objet d'une acquisition de terrains, d'aménagement et de reventes. Ces reventes étant sources de revenus fiscalisés il convient d'assujettir à la taxe sur la valeur ajoutée cette opération. Les crédits afférents à cette opération seront affectés sur le budget principal et identifiés analytiquement sur une antenne HUSSARD.

De plus, concernant la compétence développement économique, le bâtiment industriel « Compagnie Française de la Chaussure », dit CFC situé rue Jean Jaurès à Champigneulle, acquis en 2020 par l'intercommunalité, fera l'objet d'un bail commercial assujetti à TVA. Il convient d'assujettir l'ensemble des dépenses de ce site à TVA. Les crédits afférents à cette opération seront affectés sur le budget principal et identifiés analytiquement sur une antenne CFC.

Je vous laisse le soin d'en délibérer.

Délibération

- Vu le rapport soumis à son examen,
- Après avis favorable du Bureau communautaire,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

ASSUJETTIT à la taxe sur la valeur ajoutée les opérations d'aménagement llot centre bourg Limon à Pompey, Les Hussards à Frouard, ainsi que le site industriel CFC situé rue Jean Jaurès à Champigneulle.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme
Le Président,



Laurent TROGRIC